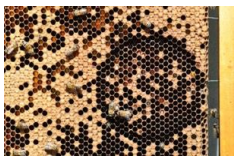

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture de région Alsace

N°22 – Février 2014

FLASH'ABEILLES

Dans ce numéro :

- **Enquête pertes hivernales 2014**
- **Suivi des balances en Alsace et évolution de la consommation hivernale**
- **Bilan de l'essai des 2 nouveaux médiaments anti-varroa**
- **Visite- bilan des mielleries collectives**

... et pleins d'autres informations

Le printemps est là !

De nombreuses journées consécutives à plus de 13 ou 14°C, très ensoleillées, ont permis la floraison des saules et des pruneliers. Beaucoup de ruches ont déjà rentré de belles quantités de pollens. J'ai observé en bordure du Rhin du couvain d'un volume équivalent à celui d'une balle de 20 à 30cm de diamètre.

Les colonies sont en avance, même par rapport à l'an passé. L'hiver doux a permis de limiter les pertes hivernales dues aux famines. Cependant, gardez à l'œil **la consommation des ruches** (voir le point sur les balances). Vous pouvez dès maintenant faire le point sur les pertes hivernales : merci de prendre le temps de **participer à notre enquête pertes hivernales**, avant la date butoir du 15 Mai.

Quelques recommandations :

Faites attention à **ne pas déclencher de pillages**, lors des éventuels nourrissements (le pillage est fréquent lors des périodes où la nature n'offre pas encore suffisamment de ressources alimentaires ! Maintenez réduites les entrées des ruches les plus faibles).

D'ailleurs, que choisir ? **Candi ou sirop ?** Difficile de répondre pour tout le monde, car qui connais d'avance les conditions météo des prochaines semaines ? Je conseillerai de donner si besoin, avant le retour du froid (c'est un risque), de petites quantités de sirop (50/50, de 1 à 3 kg/ruche) puis d'attendre sa prise complète avant d'en donner à nouveau. Les ruches les plus fortes doivent déjà trouver du nectar toutes seules.

Le site suivant vous décrit en détail les observations de ruches pillées !
http://www.passion-apiculture.com/article-diagnostiquer-une-ruche-morte-116339037.html

Il est aussi possible de donner des cadres de miel conservés depuis l'an passé ou encore tirés d'une ruche ayant encore beaucoup de réserves.

Enfin, rappelez-vous l'importance d'avoir de belles cires propres et neuves dans les ruches ! **C'est maintenant qu'il faut retirer les vieux cadres des ruches (avant que les abeilles ne les réutilisent). Renouvelez chaque année au moins 1/3 de vos cadres** (voir Flash Abeille n°5 pour plus de détails) !

Bonne lecture
Salutations dévouées, A.B.

Ce « FLASH'ABEILLES » parait de façon irrégulière, en fonction du besoin de vous apporter une information rapide. Pour le recevoir (gratuitement et par e-mail), inscrivez-vous auprès du technicien apicole : ***a.ballis@alsace.chambagri.fr***

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

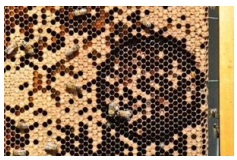

Enquêtes « pertes hivernales en Alsace »

Sur : http://10.67.16.115/index.php/569447/lang-fr

Comme chaque année, tenez-nous informés de l'état de vos ruches à la sortie de l'hiver !

L'hiver est défini comme la période entre le 1er octobre 2013 et le 1er avril 2014 … Mais cette année, nous pouvons considérer que l'année apicole a démarrée en mars.

Merci de compléter notre questionnaire

au plus tard pour le 15 mai :

- **Soit directement sur internet, en remplissant le formulaire en ligne (solution à privilégier) :** http://10.67.16.115/index.php/569447/lang-fr
- **Soit par e-mail ou courrier,** en utilisant le questionnaire « papier » disponible sur http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture.html dans l'encadré vert sur votre droite.
  - Renvoyer le questionnaire à l'adresse e-mail a.ballis@alsace.chambagri.fr
  - ou à l'adresse physique **:** BALLIS - Chambre d'Agriculture d'Alsace - 4 rue Mohler - ZI Nord - 67210 OBERNAI

Ce questionnaire s'adresse :

- à tous les apiculteurs de la filière : professionnels, pluriactifs, apiculteurs de loisir.
- quel que soit le niveau de perte constaté (si vous n'avez que peu ou pas de pertes, il est tout aussi important de renvoyer ce questionnaire que si vous avez subit des pertes importantes)

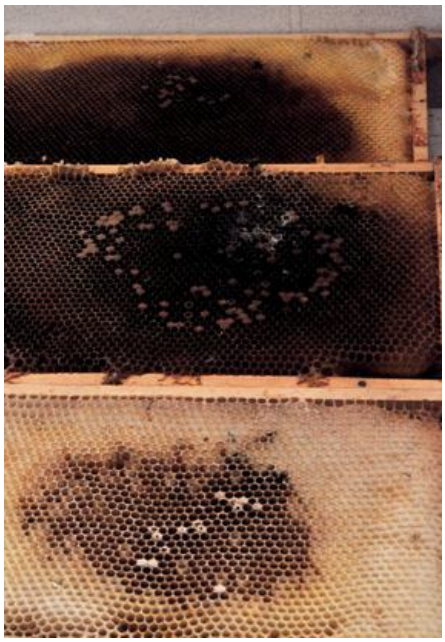

Le but de l'enquête est de permettre à chaque exploitation de se situer quant à son niveau de pertes hivernales mais aussi de permettre à l'ensemble de la filière apicole de disposer de données fiables à présenter à ses interlocuteurs. **Il est donc nécessaire que les apiculteurs soient mobilisés pour répondre à ce nouveau questionnaire dès la fin de l'hivernage. Rappelons que cette enquête est anonyme et que les données individuelles sont confidentielles.**

Le comité de pilotage a fait le choix de conserver notre enquête régionale, plutôt que de s'aligner sur l'enquête nationale proposée par l'ITSAP-Institut de l'abeille. Ce choix nous permet de garder une analyse plus fine et plus détaillée de la situation apicole alsacienne. **Merci de ne participer qu'à l'enquête Alsacienne. Nous transmettrons toutes vos réponses à l'Institut.**

Si vous faites partie des apiculteurs du Haut-Rhin participant à l'Epidémiosurveillance, vous allez prochainement être visités à nouveaux par les équipes du GDSA68. **Merci de répondre tout de même à notre questionnaire,** afin de faciliter le traitement des données et le travail de suivi que nous réaliserons chez vous.

Résultats des précédentes enquêtes :
http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture/pertes-de-cheptel.html

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Rappels de début de saison

• Pensez à déclarer vos ruchers (une obligation légale)

Chaque année, tout possesseur de ruche(s) doit déclarer son ou ses rucher(s). La finalité de ces déclarations est de permettre de gérer au mieux les foyers de maladies contagieuses de l'abeille. **C'est très simple :**

- Déclaration par Internet : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers**
- Déclaration par courrier : Remplir le ***nouveau*** formulaire de déclaration de détention et d'emplacement des ruches *CERFA n° 13995**02* disponible sur **https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do** Le transmettre par courrier, courriel ou fax, daté et signé, au GDS de votre département (et non plus à la DSV).

GDS du Haut-Rhin *- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin - « déclaration ruches » - 11 rue Jean Mermoz - 68127 Ste Croix en plaine - BP 80038*

GDS du Bas-Rhin *- Maison de l'agriculture- « déclaration ruches » - 2 rue de Rome - 67300 Schiltigheim*

Remarque : il y est spécifié **«** *La présente déclaration doit être fournie par tous les propriétaires ou détenteurs de ruches au titre de chaque année N, entre le 1er novembre de l'année N-1* ***et le 1er mars*** *de l'année N »,* mais étant donné que je viens de recevoir l'information, ce 13 mars, je suppose que nous avons le bénéficie d'un délai supplémentaire.

• Débutant ?

S'il s'agit de votre première déclaration et que vous n'avez pas encore de **« numéro d'apiculteur »** (**NAPI**), il vous suffira de joindre à votre déclaration de rucher une photocopie (Recto/Verso) de votre carte d'identité

• Commande de médicaments anti-varroa

Les Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) organisent des commandes groupées de médicaments anti-varroas. Attention, ces commandes se font en avril, en même temps que l'adhésion au GDSA. **Renseignement auprès de votre président de syndicat**, où en second lieu, auprès des GDSA :

- *GDSA du Bas-Rhin - Christophe ROTH roth.ch@cegetel.net*
- *GDSA du Haut-Rhin - 03 89 49 25 02 anatole.ehrhard@laposte.net*

N'oubliez pas d'inscrire les traitements effectués dans votre registre d'élevage et d'y conserver l'ordonnance correspondante (pendant au moins 5 ans).

Pour mémoire, je vous indique à nouveaux les pertes hivernales en Alsace, en fonction du moyen de lutte contre varroa utilisé (enquêtes pertes hivernales en Alsace).

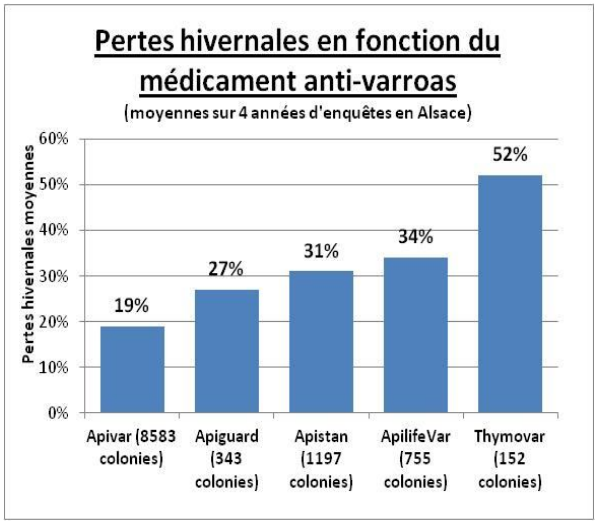

• Mémento de l'apiculteur

Toutes les « obligations réglementaires » liées à la possession d'abeilles sont détaillées dans le **mémento de l'apiculteur**. Ce « guide sanitaire et réglementaire » est accessible librement sur la page apicole du site de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, ici (lien raccourcit) : **http://cpc.cx/7Cl**

Ou là (lien complet):
http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/flash_abeilles/Memento_de_lapiculteur_V1.1_janvier_2013.pdf

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Evolution de la consommation hivernale

Suite de notre précédent numéro, voici les nouveaux relevés de poids des ruches sur balance en Alsace.

Depuis le 1erjanvier, les colonies ont perdu en **moyenne 60 g/jour (soit 1,8 kg par mois**). Selon les cas, cette consommation varie (entre 1 et 3 kg/mois).

Pour rappel, la moyenne calculée entre octobre 2013 à janvier 2014 était de **45g par jour (soit 1Kg350 par mois**, voir Flash Abeille précédent).

Nous observons bien une accélération de la consommation qui est due à la relance de l'activité des colonies d'abeilles.

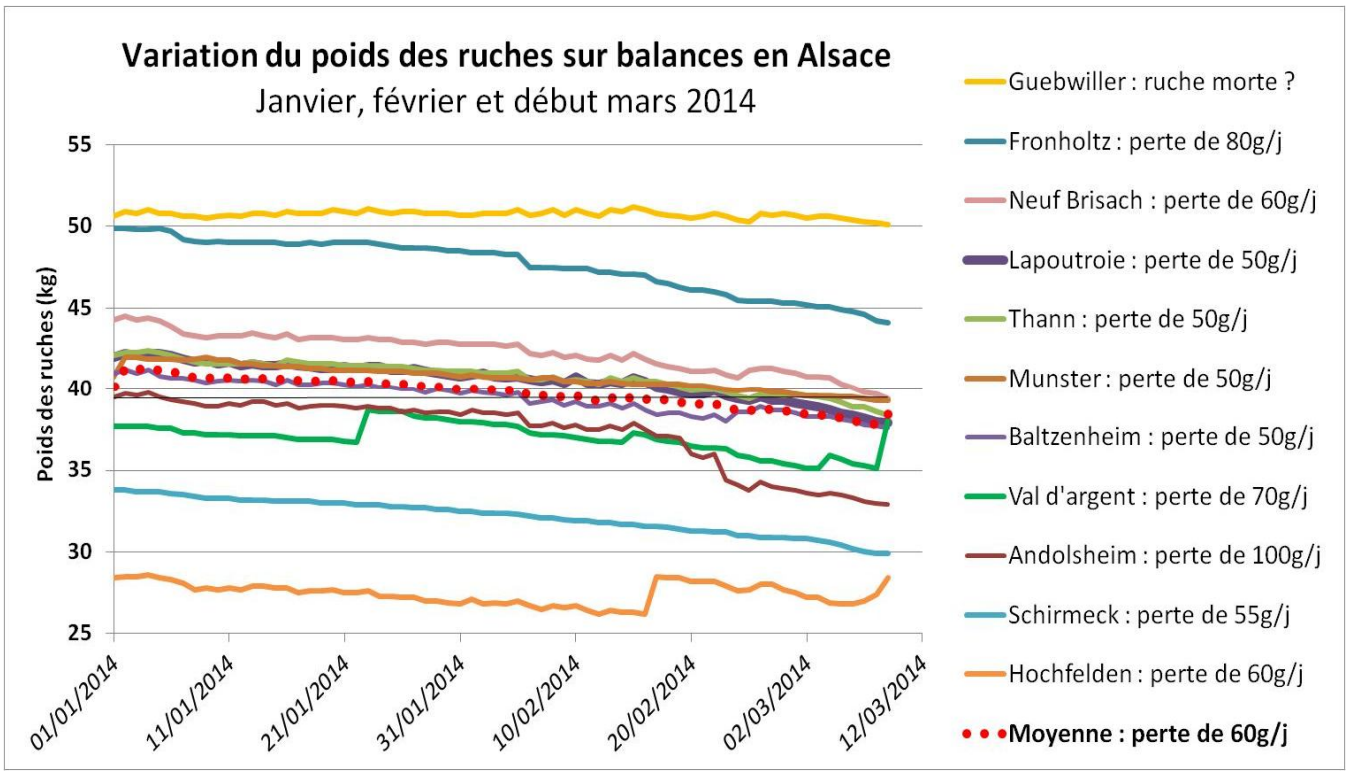

Commentaires :

Toutes les colonies continuent de perdre du poids, il faut donc être vigilant pour cette période charnière… (les consommations moyennes ont été calculées en retirant les apports de nourriture constatés).

- La ruche de **Guebwiller** doit être morte car le poids ne bouge plus depuis le 22 décembre …
- Les ruches du **Fronholtz** (colmar) et d'Andolsheim consomment vite leurs abondantes réserves. Tout semble aller pour le mieux. Forte pente de « reprise » pour **Andolsheim**, ça doit se réveiller fort !
- Les apiculteurs du **Val d'Argent** ont nourrit la colonie (2 augmentations subites du poids de la ruche). Celle si est située près du col de Ste Marie aux mines et il est bon de prévoir un hiver un peu plus long là-bas.
- Une évolution similaire des balances de **Baltzenheim** et de **Neuf-Brisach**, toutes deux assez proche géographiquement (foret rhénane) : *perte de 1.1 kg depuis le 1er janvier.*
- **Hochfelden** perd 2 kg et atteint 26.4kg, poids de la ruche compris ! Le nourrissage effectué il y a 1 mois suffira-t-il ? Combien reste-t-il de réserves pour le redémarrage du printemps ?

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

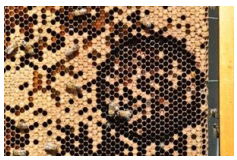

Essai de 2 nouveaux médicaments anti-varroa

Le compte-rendu de l'essai conduit en 2013 en Alsace, par le technicien apicole, est accessible ici (d'un clic) :

http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/resultats_essais/2013_BILAN_Essai_MAQS_Hopguard_ApilifeVar_en_Alsace.pdf

En voici un extrait :

Objectif : *Evaluer l'efficacité de deux nouveaux médicaments par rapport à un médicament déjà autorisé.*

Cet essai a été conduit simultanément dans 6 régions de France selon un même protocole d'essai co-élaboré par l'ITSAP-Institut de l'abeille et par les ADA participantes. Ce compte-rendu traite uniquement des résultats obtenus en Alsace, une synthèse nationale devant paraitre prochainement.

En Alsace, le test a été conduit du 22 août au 17 octobre 2013, sur 30 colonies suivies et contrôlées par le technicien apicole de la Chambre d'agriculture. Chaque médicament a été appliqué conformément aux descriptions du fabricant, sur des lots constitués chacun de 10 colonies le plus identiques possible (mêmes format de ruches, même historique de miellées et de traitements antécédents, même âge des reines, forces équivalente des colonies).

Les médicaments en cours d'homologation :

MAQS™ (Mite Away Quick Strips), par *NOD Apiary Products Ltd*, distribution en Europe par *BASF*. Ce produit, entièrement biodégradable, est constitué d'un gel de saccharides (=sucres) emprisonnant 46,7% d'acide formique. Il sera probablement agréé en agriculture biologique. Son action curative est obtenue en quelques jours d'application et affecte les varroas situés sous les opercules du couvain.

HopGuard™ (fabricant : Vita Europe Ltd). Le médicament se présente sous la forme de languettes cartonnées contenant des extraits de houblon (16% d'acides beta). Il sera probablement agréé en agriculture biologique.

Ces nouveaux médicaments seront utilisables à toute l'année, même en période de miellée

(... Lire le compte-rendu complet sur notre site internet)

Visite-bilan des mielleries collectives

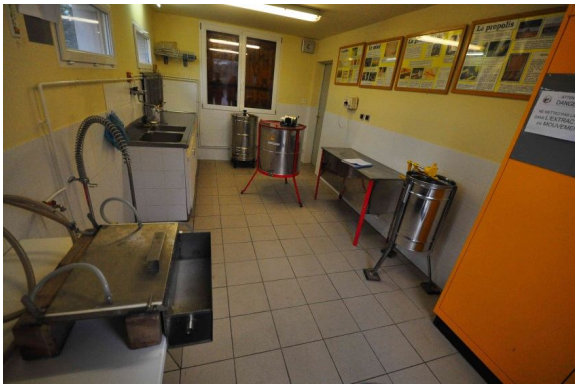

Le programme de développement de l'apiculture en Alsace a permis la mise en place de nombreuses mielleries collectives. Combien sont-elles ? Comment fonctionnent-elles ?

Grâce à la collaboration des syndicats et associations d'apiculteurs, 9 mielleries collectives ont pu être visitées dans le Haut-Rhin. Ces exemples d'initiatives seront présentés sous forme d'un compte rendu pratique, à l'intention des groupements d'apiculteurs. Ceci pourra intéresser ceux qui possèdent déjà une miellerie ou bien qui prévoient de mettre en place ce type de structure.

La prochaine étape serait de pouvoir effectuer le même type de visites dans le département du Bas-Rhin.

=> Appel à témoignage : Si vous êtes-vous même un utilisateur de ces espaces collectifs, et que vous souhaitez participer à l'enquête, vous pouvez nos transmettre votre témoignage, en contactant le technicien (*a.ballis@alsace.chambagri.fr).*

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

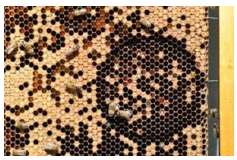

Informations Diverses

✓ D'importantes mortalités dans les Pyrénées (Ariège).

Plusieurs cas de mortalités ou dépérissement ont été constatés dans les Hautes-Pyrénées (3), en Haute-Garonne (1), dans le Tarn (1) et en Ariège (15). L'**ADAM** - Association de développement de l'Apiculture en Midi-Pyrénées - a mobilisé sa technicienne, pour effectuer les visites d'expertise, prélèvements et suivis des analyses. Les apiculteurs d'Ariège ont constitué un collectif. Ils vont porter plainte individuellement. Plusieurs cas sont par ailleurs signalés dans les Pyrénées-Orientales (hors territoire ADAM).

Etat des lieux :

- environ 5 000 ruches de touchés en Ariège
- Période de constat des mortalités : fin novembre / début décembre ; après le 1er coup de froid.
- Pourcentage de mortalités sèches à ce jour : entre 3% et 95% selon les apiculteurs et selon les ruchers.
- Très nombreuses colonies anormalement affaiblies : entre ½ cadre et 3 cadres d'abeilles au mieux.
- Grandes disparités entre ruchers : certains épargnés, d'autres totalement touchés.
- Homogénéité au sein d'un même rucher : dans les ruchers épargnés, toutes les ruches sont épargnées / dans les ruchers touchés, toutes les ruches sont toutes petites et/ou mortes.
- Symptômes : 2 cas de figure : Mortalité d'abeilles (avec beaucoup d'abeilles mortes devant et au fond des ruches) ou Disparitions d'abeilles.
- Même les reines jeunes ont été touchées.
- Même les colonies fortes, populeuses, avec d'importantes réserves en miel, ont été touchées.
- Les ruchers touchés sont des ruchers sédentaires ou transhumants.
- Tous les ruchers touchés ont été en contact avec une zone d'élevage (animaux, bâtiments d'élevage, tas de fumier) à un moment de leur parcours.
- Mais des ruchers non touchés ont pourtant été, à un moment de l'année, en contact avec des zones d'élevage.
- Les ruchers touchés concernent les apiculteurs en bio et en conventionnel.
- La pression varroa est variable selon les ruchers et les apiculteurs. Cette pression semble plutôt faible, dans l'ensemble, cette année comparée aux hivers 2011 et 2012
- Les méthodes de traitements anti varroa sont différentes et pas de corrélation possible avec les mortalités ou l'absence de mortalité.
- Pas de corrélation non plus selon les races d'abeilles utilisées dans les différents cheptels.
- 11 échantillons d'abeilles sont partis pour analyses au SCA de Villeurbanne.
- Des échantillons de pain d'abeilles ont été fait et seront éventuellement envoyés pour analyses.
- Des prélèvements ont été envoyés pour analyse toxico et patho (en cours).

Voir également le reportage
http://www.ariegenews.com/ariege/agriculture_environnement/2014/72093/importante-mortalite-des-abeilles-le-cri-d-alarme-des-apiculteurs-arie.html

✓ La couleur des pelotes de pollen vous intéresse ?

Deux chercheurs, J. van der Steen et R. Brodschneider lancent un grand réseau "CSI Pollen" pour évaluer la diversité pollinique au cours d'une saison à travers l'Europe.

Alors que les analyses microscopiques ne sont bien souvent accessibles qu'aux laboratoires, "Citizen Scientist Investigation on Pollen" s'adresse à des apiculteurs qui pourront réaliser des observations de pollen depuis chez eux, après s'être fait enregistré dans les participants. Il s'agit très simplement de posséder quelques trappes, de déterminer la couleur des pelotes de pollen de plusieurs colonies situées au même endroit régulièrement au cours de l'année, et d'enregistrer les informations directement sur internet.

Les résultats sont compilés par pays et restitués en ligne sur ordinateur. L'opération sera menée sur 2014 et 2015.

Qui peut participer ?

Chaque apiculteur est un candidat potentiel. Les seules nécessités sont d'avoir des colonies d'abeilles, un intérêt pour la recherche et une adresse e-mail.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pour participer à cette étude dès le printemps 2014, n'hésitez pas à contacter le coordinateur France : Jean-François Odoux, jean-francois.odoux@magneraud.inra.fr

Plus d'informations sur http://www.itsap.asso.fr/travaux/CSI%20pollen.php
et détails de l'étude sur http://www.itsap.asso.fr/downloads/csi_pollen2.pdf

Petit AGENDA APICOLE

(non exhaustif, mais envoyez moi vos infos, je les diffuserai)

- ## Semaine des alternatives aux pesticides

La Semaine des Alternatives aux Pesticides 2014 se déroule du 20 au 30 mars sur l'ensemble de la région Alsace.

Depuis 2008, le SDEA, la Ville de Mulhouse et le SIPEP de Merxheim-gundolsheim organisent en Alsace la Semaine des Alternatives aux Pesticides, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Alsace. Toutes les animations programmées sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels, elles sont gratuites sauf mention contraire.

Programme complet : **http://www.semaine-des-alternatives-aux-pesticides.fr/**

Extraits :
- Jeudi 20 mars – médiathèque de Roeschwoog (1 rue de la gare) : Le technicien apicole présentera le rôle de l'abeille et les menaces qui pèsent sur elle.

- Dimanche 30 mars - « Printemps Nature à Epfig » . 10h-18h Salle polyvalente, rue du Stade, Epfig. Fête organisée avec l'Association pour l'embellissement d'Epfig.

- ## Dans les syndicats

- Vendredi 21 mars - le syndicat des apiculteurs de COLMAR & Environs **accueille M Kautz et M Raymond Zimmer** (chercheur allemand, M Zimmer va faire la traduction de la conférence).

- Samedi 22 mars au Rucher école VAUBAN à NEUF-BRISACH : **Bien commencer l'année en apiculture**, la visite de printemps sur ruche, comment limiter l'essaimage. Horaire : de 14h00 à 17h00

- 19 et 18 avril au Rucher école VAUBAN à NEUF-BRISACH : **Stage d'initiation à l 'Apiculture** (2 journées complètes) Horaire : de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30 Animateur :T Haefflinger , JP Heller(Bulletin d'inscription disponible sur le site du rucher école Vauban **http://rucher.ecole.vauban.free.fr**)

- ## Cycle d'intervention dans les syndicats apicoles

Un nouveau cycle de formation technique est en préparation, avec le technicien apicole et à destination des apiculteurs d'Alsace. 5 lieux vont être choisis par départements pour vous accueillir (regroupement des syndicats voisons, comme cela avait été réalisé en 2012). Plus de détails dans le prochain numéro.

Etant donné la décision de la fédération du Bas-Rhin de ne plus participer au financement du poste du technicien apicole, l'intervention de celui-ci ne pourra plus être proposée gracieusement.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pour aller plus loin

✓ Clarification des règles d'étiquetage du miel contenant du pollen transgénique

« Le Parlement a adopté un projet définissant le pollen comme un composant naturel du miel, plutôt que comme un ingrédient (…) ».

Communiqué de presse : **http://www.europarl.europa.eu/news/fr**

Et :

http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20140110IPR32407/html/Clarification-des-r%C3%A8gles-d'%C3%A9tiquetage-du-miel-contenant-du-pollen-transg%C3%A9n

✓ Les abeilles mellifères mâles sont nettement plus vulnérables à un parasite de l'intestin Nosema ceranae que les travailleuses.

http://www.rts.ch/info/sciences-tech/5540949-les-abeilles-males-plus-vulnerables-a-un-parasite-que-les-femelles.html

Publication d'origine : **http://www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0085261**

✓ Compte rendu d'activité 2012/2013 de l'ITSAP-Institut de l'abeille

Afin de présenter ses missions et ses différentes actions (expérimentation, recherche appliquée, assistance technique et économique, animation, communication, valorisation, formation…), l'Institut a publié son dernier compte rendu d'activité

http://www.itsap.asso.fr/downloads/publications/cra_2012-2013-bd.pdf

✓ Journée nationale de l'installation en apiculture

Dans cadre du Plan de Développement Durable de l'apiculture, une réunion nationale s'est tenue sur l'installation des nouveaux apiculteurs (au sens de profession agricole). Des initiatives d'ici et d'ailleurs l'ont illustrée. Voir l'article de presse :

http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/13524/$File/140203_inst_apicoles_synagri.pdf?OpenElement

✓ Le « profiling RMN », une méthode inédite détecte les fraudes dans le miel

Afin de contrôler l'authenticité de tous les types de miel (…) une méthode inédite améliore considérablement la détection de ces adultérations. Cette méthode, dite de profiling par Résonance Magnétique Nucléaire (RMN) haute résolution, est innovante, rapide et à haut débit fournissant une large gamme d'informations, à la fois ciblées (quantification de composants définis) et non ciblées (identification d'écarts par rapport à des spectres de référence). Ainsi, sur le miel, cette méthode analytique permet simultanément de :

- *Détecter l'ajout de sucres exogènes (quelle qu'en soit la source : canne, maïs, betterave, blé, riz, etc.)*
- *Confirmer l'origine florale des miels déclarée sur les emballages (miels monofloraux)*
- *Détecter des anomalies diverses comme le chauffage excessif (dosage du 5-HMF) ou la fermentation*
- *Quantifier les sucres majeurs (glucose, fructose, saccharose)*

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

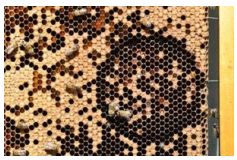

✓ BEE FRIENDLY un label européen qui promeut les produits respectueux de l'abeille

Trois organisations apicoles européennes, l'UNAF, l'UNAAPI, l'EPBA lancent un label européen BEE FRIENDLY pour promouvoir les produits respectueux de l'abeille. Communiqué de presse: **www.certifiedbeefriendly.org**

✓ Et pour finir, qqs ressources sur la biodiversité :

- **« L'édition 2014 du concours des prairies fleuries est lancée ! » nous dit le parc naturel des Vosges du Nord :**
  Le concours récompense par un prix d'excellence agri-écologique, dans chaque catégories de surfaces herbagères, les agriculteurs exploitant de parcelles de prairies de fauche ou de pâturages riches en espèces qui présentent le meilleur équilibre agri-écologique. Il se déroule en deux étapes : d'abord à l'échelle de chaque territoire organisateur puis à l'échelle nationale (compétition entre les gagnants locaux).

  Lire la suite sur **http://prairiesfleuries.espaces-naturels.fr/**

  Et **http://www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/_doc_dyn/french/dossier-45-_prairies-fleuries_ok1390989353.pdf**

- **L'arbre champêtre « première matière »**
  http://www.arbre-et-paysage32.com/pdf/page08/livret_Arbre_matiere-premiere.pdf

- **Fiche technique « agroforesterie et abeilles »**
  http://www.agroforesterie.fr/documents/fiches-thematiques/AFAF-Agroforesterie-et-Abeilles.pdf

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole -

Avec la participation de **Hélène FREY**, stagiaire ingénieur agronome

Service Elevage - Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace
4 rue Mohler – 67210 Obernai (ZI Nord)
Tèl.: 03 88 95 64 04 –
Nouveau ! Tèl. portable : 07 89 68 04 38
a.ballis@alsace.chambagri.fr

Page apicole de la Chambre d'Agriculture
http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture.html

INFO-REINES, la revue technique sur l'élevage des reines de l'ANERCEA continue sur sa lancée en 2014 !

Découvrez dès à présent le n°105, dossier spécial USA, 54 pages.

Renseignement abonnement à anercea@magneraud.inra.fr ou sur www.anercea.fr

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h